

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE PUYLOUBIER
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 octobre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 5 octobre 2020 à 20h30 sous la présidence du Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents à l'exception de Mme GAUTHIER et MM. KABOUBI et SALADINO ayant donné procuration.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Désigné les représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges mise en place par la Métropole Aix-Marseille-Provence (n°92/20),
- Autorisé le Maire à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SMED 13 pour les travaux de mise en discrétion d'un réseau électrique rue de Clastre (n°93/20),
- Autorisé le Maire à signer les baux de location avec M. Jean-Marie Cédric DERCY et M. Jérôme FLEURY (n°94/20 et n°95/20),
- Autorisé le Maire à signer les conventions d'accueil de collaborateurs occasionnels de service public (n°96/20),
- Autorisé l'intervention d'une musicienne en auto-entreprise pour l'école élémentaire (n°97/20),
- Attribué les subventions aux associations ayant donné leurs comptes rendus d'activité et financiers (n°98/20, n°99/20 et n°100/20),
- Décidé de faire un don de 2 000 € aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes (n°101/20).

Vu par Nous, Maire de la Commune de PUYLOUBIER, pour être affiché à la porte de la Mairie.

PUYLOUBIER, le 6 octobre 2020

Le Maire

Frédéric GUINIERI